

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE-RENDU DE SEANCE du MARDI 12 JANVIER 2021

LHERBRET Philippe Président CGT	COTE Jérôme Vice-Président Délégué CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	MOUNIER Ludovic 2 ^{ème} Vice-Président CFDT
MAHINC Michel 3 ^{ème} Vice-Président FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE	DEVIGNAT Pascal 5 ^{ème} Vice-Président CFDT	LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE	ARNAUD Christophe CGT
AZAG Djamilia CFDT	CHARDIGNY Annick CFDT	CHAVANNE Marc CFDT	CLERVAUX Laetitia CGT	COULON Yves-Marie CFDT	GIDROL Joselyne CFDT
MARTIN Stéphane FO	MATHIEU Sandrine CGT	PERRET J.-Jacques CGT	DEVIDAL Philippe CGT	TISSOT Albert CGT	VELTRI Isabelle CFDT

CGT : 11 / 11

CFDT : 7 / 8

FO : 3 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 23 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invités présents : M. Farid BETTAHAR – Directeur Opérationnel R.A.L.
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.

Ouverture de la séance à : 8h40

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : Election des membres du Bureau 2021

Point n° 2 : Approbation du compte-rendu du CA 15/12/2020

Point n° 3 : Point Sanitaire

Point n° 4 : Elections des SLVie - Projets de PROTOCOLE et REGLEMENT ELECTORAL
(Documents en annexe)

Point n° 5 : GEOSE – Gréement du Comité Directeur (statuts en annexe)

Point n° 6 : Suivi budgétaire (documents en annexe)

Point n° 7 : Point sur l'immobilier

Point n° 8 : Divers

Le Président de la CMCAS Loire - Philippe LHERBRET ouvre la séance à 8h40.

Les annonces suivantes sont faites :

- Restauration de midi : il n'est pas organisé de restauration à midi car la séance devrait se terminer aux alentours de 12h30.
- Un courrier a été reçu par Philippe LHERBRET envoyé par l'organisation syndicale FO lui signalant que Serge FAYARD (FO) Trésorier Général Adjoint est remplacé par Jean-Luc BOUCHET (FO) qui est présent ce jour ; Serge FAYARD reste néanmoins actif auprès de la CMCAS Loire puisqu'il conserve ses mandats pour les Commissions Séjours Voyages et Patrimoine.
- Christophe PONCE-GUINET (CGT) administrateur est remplacé par Philippe DEVIDAL (CGT) présent ce jour.

Conformément au protocole, le Président - Philippe LHERBRET laisse la parole à Joselyne GIDROL qui devient doyenne du Conseil d'Administration suite au départ de Serge FAYARD.

Intervention de Marc CHAVANNE qui salue l'investissement de Serge FAYARD dans les Activités Sociales ; il rappelle la procédure habituelle au niveau du départ d'un administrateur.

Joselyne GIDROL ouvre la séance du Conseil et demande qu'une minute de silence soit observée par les personnes présentes, en mémoire des personnes disparues durant année 2020.

POINT N° 1 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU 2021

Election de la Présidence :

Philippe LHERBRET (CGT) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Philippe LHERBRET est élu par 16 voix au poste de Président.

Entrée en salle de Conseil de COULON Yves-Marie (CFDT)

Le nombre de votants est alors de 24 administrateurs (au lieu de 23 pour le 1^{er} vote).

Election du Vice-Président délégué :

Jérôme COTE (CGT) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Jérôme COTE est élu par 17 voix au poste de vice-président délégué.

Election du Trésorier Général :

Richard ARNAUD (CGT) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Richard ARNAUD est élu par 16 voix au poste de trésorier général.

Election du Trésorier Général Adjoint :

Jean-Luc BOUCHET (FO) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Jean-Luc BOUCHET est élu par 17 voix au poste de trésorier général adjoint.

Un vote global est organisé pour l'élection des 4 premiers vice-présidents :

Election du 1^{er} Vice-Président :

BEAL Gilles (CGT) est seul candidat.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

MOUNIER Ludovic (CFDT) est seul candidat.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

MAHINC Michel (FO) est seul candidat.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

BOUVIER Georges (CFE) est seul candidat.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Sont élus à l'unanimité des votes exprimés :

- BEAL Gilles (CGT) 1^{er} Vice-Président
- MOUNIER Ludovic (CFDT) 2nd Vice-Président
- MAHINC Michel (FO) 3^{ème} Vice-Président
- BOUVIER Georges (CFE-CGC) 4^{ème} Vice-Président

Election du 5^{ème} Vice-Président :

DEVIGNAT Pascal (CFDT) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Pascal DEVIGNAT est élu par 22 voix au poste de 5^{ème} vice-président.

Election du Secrétaire Général :

SIMON Loiseau (CGT) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Simon LOISEAU est élu par 16 voix au poste de secrétaire général.

Election du Secrétaire Général Adjoint :

BOUILLET Laurent (CFE) est candidat.

Pas d'autre candidat pour les autres organisations syndicales.

Dépouillement des bulletins de vote par : PERRET J-Jacques et MOUNIER Ludovic.

Résultat : Laurent BOUILLET est élu par 19 voix au poste de secrétaire général adjoint..

Les votes terminés, le Président - Philippe LHERBRET récapitule le nom des personnes élues et leur poste (voir tableau ci-dessous). Ce qui constitue le Bureau de la CMCAS Loire 2021.

RECAPITULATIF DES VOTES EFFECTUES :

POSTE	CANDIDAT(s)	VOTES			ELUS
		POUR	NUL	BLANC	
Présidence	LHERBRET Philippe	16		7	LHERBRET Philippe
Vice-président délégué	COTE Jérôme	17		7	COTE Jérôme
1 ^{ère} Vice-Présidence	BEAL Gilles	24			BEAL Gilles
2 nd Vice-Présidence	MOUNIER Ludovic				MOUNIER Ludovic
3 ^{ème} Vice-Présidence	MAHINC Michel				MAHINC Michel
4 ^{ème} Vice-Présidence	BOUVIER Georges				BOUVIER Georges
5 ^{ème} Vice-Présidence	DEVIGNAT Pascal	22	1	1	DEVIGNAT Pascal
Trésorier Général	ARNAUD Richard	16		8	ARNAUD Richard
Trésorier Général Adjoint	BOUCHET Jean-Luc	17		7	BOUCHET Jean-Luc
Secrétaire Général	LOISEAU Simon	16		8	LOISEAU Simon
Secrétaire Général Adjoint	BOUILLET Laurent	19		5	BOUILLET Laurent

POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 15/12/2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/12/2020				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	6	3	2

2 membres ne participent pas au vote car absents lors du précédent Conseil d'Administration (Joselyne GIDROL + COULON Yves-Marie).

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : POINT SANITAIRE

Philippe LHERBRET fait un point sur les conditions sanitaires actuelles liées au COVID 19. Un récapitulatif des consignes de protections de la CCAS et du Territoire est énoncé.

Le « télé travail » est toujours de rigueur pour des professionnels.
La CMCAS reste fermée aux bénéficiaires mais malgré tout joignable par téléphone. La messagerie reste privilégiée pour les contacts.

Les CA sont tenus en présentiel ; les BUREAUX quant à eux se tiendront en présentiel également ou sous forme de réunions zoom ou téléphoniques.

POINT N° 4 : ELECTIONS DES SLVie – PROJETS DE PROTOCOLE ET REGLEMENT ELECTORAL

La parole est laissée à Simon LOISEAU – Secrétaire Général, en charge du dossier « élections ».

Simon LOISEAU propose la projection sur écran du document « REGLEMENT ELECTIONS SLVie » de manière à apporter de suite d'éventuelles corrections.

Explication des chiffres donnés ; voir document « Représentation au vu du règlement des élections estimatif ».



Intervention de Joselyne GIDROL sur la suppléance des délégués et le délai de prévenance de 30 jours pour présenter un candidat à l'élection.

Réponse de Simon LOISEAU qui explique qu'il est nécessaire de fixer une date limite pour les candidatures afin de permettre la préparation des listes, la diffusion, l'information aux bénéficiaires...

Les listes de bénéficiaires par SLVie ont été contrôlées et sont quasiment à jour.

Simon LOISEAU propose la mise au vote de la proposition de nouvelle composition des SLVie 1 et 2.

Proposition n° 1 : la SLVie 01 regrouperait les sites HORIZON et LUMINIS.

Proposition n° 2 : la SLVie 02 regrouperait les sites de BENEVENT et L'ETIVALLIERE.

Les SLVie 3 / 4 et 5 restant identiques, soit :

- . SLVie 03 : FIRMINY + RTE
- . SLVie 04 : FOREZ - MONTBRISON (dont barrage du GRANGENT)
- . SLVie 05 : ROANNAIS (dont barrage de VILLEREST)

Suspension de séance à 9h50 à la demande la CFDT.

Reprise de séance à 10h00

En reprise de séance, Simon LOISEAU donne quelques explications supplémentaires sur les chiffres présentés et notamment sur les inactifs ré intégrés sur les SLVie ou des actifs mutés qui n'avaient pas demandé leur transfert de dossier.

Intervention de Marc CHAVANNE : historiquement, les inactifs rejoignaient la SLVie 1, comment cela se passe-t-il aujourd'hui ?

Explications de Simon LOISEAU sur le rattachement des inactifs auprès de leur lieu d'habitation.

Rappel : les inactifs sont rattachés en fonction de leur lieu d'habitation, les actifs en fonction de leur lieu de travail.

Néanmoins, un inactif peut être rattaché à la SLVie de son choix, sur simple demande auprès de la CMCAS.

COMPOSITION DE LA FUTURE SLVie 1 : Sites de LUMINIS + HORIZON				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		1		
POUR	10	7	3	2

1 non votant car absent lors du vote (CGT)

Approuvé à la majorité des membres présents.

COMPOSITION DE LA FUTURE SLVie 2 : Sites de L'ETIVALLIERE + BENEVENT				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		1		
POUR	10	7	3	2

1 non votant car absent lors du vote (CGT)

Approuvé à la majorité des membres présents.

*Départ d'un administrateur à 10h10 : Marc CHAVANNE (CFDT) quitte la séance.
Le nombre de votants passe alors de 24 à 23 votants.*

Concernant l'Article 6, des éléments ont changé par rapport au document transmis aux administrateurs avec la convocation : modification des dates CA du 2 mars qui sera un Bureau extraordinaire.

Simon LOISEAU propose au nom de l'organisation syndicale CGT, l'ajout dans le texte de cet article, une phrase concernant l'éventualité qu'il n'y ait qu'une seule liste et que celle-ci soit automatiquement élue afin de ne pas engager des frais d'élections qui deviendraient de fait inutiles. Il propose la mise au vote de l'ajout de la phrase ou pas.

Avis de Joselyne GIDROL (CFDT) : il s'agirait d'un délit de démocratie car les bénéficiaires désirant voter en seraient privés.

Avis de Michel MAHINC (FO) : il lui semble impossible qu'il n'y ait qu'une seule liste représentée pour la CMCAS.

Avis de Jean-Luc BOUCHER (FO) : tout le monde doit avoir accès au vote, c'est la démocratie.

Décision est prise de ne pas mettre au vote des administrateurs l'ajout de la phrase proposée par l'OS CGT.

Simon LOISEAU sur le sujet de l'article 7 :

Les coûts prévisionnels des élections :

- Vote par correspondance (inactifs) et physique (actifs) : 8328 € sachant qu'il faudra prévoir 1600 € (préparation de lancement, pilotage) + ouverture des boites postes (100 € la boite + 30 € par boite supplémentaire), forfait stockage des plis : 92 € affranchissement aller/retour (3000 €), restitution des bulletins de vote : 120 €.
- Vote entièrement par correspondance : 8 328 € + 372 €

Option : dépouillement électronique : 5713 € HT.

Option : 1 seule boite poste également possible.

La proposition de l'organisation CGT, étant donné le contexte actuel est le vote par correspondance avec une boite postale par SLVie ou centralisée et un dépouillement manuel par nos soins, à la CMCAS Loire le 7 mai au matin.

Le coût de l'élection est estimé à :

- Si élections en physique : 10 000 € environ
- Si élections par correspondance : 10 400 € environ
Soit un écart de 400 € non significatif au regard du contexte actuel de pandémie.
- Plus frais annexes d'environ 4 000 €.

La décision du choix du mode d'élection est mise au vote : par correspondance ou en présentiel :

ORGANISATION DES ELECTIONS DE SLVie PAR CORRESPONDANCE UNIQUEMENT				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	10	7	3	2

1 non votant car absent de la salle de réunion au moment du vote (CGT)

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

A la suite du vote, Simon LOISEAU explique la trame des élections de SLVie (document remis aux administrateurs).



TRAME ELECTIONS
SLVie - CALENDRIER

Rappel par le Président – Philippe LHERBRET de l'importance de ce calendrier, notamment pour le dépôt des listes auprès de la CMCAS, pour leur examen et validation lors du Bureau extraordinaire du 2 mars (validation le 9 mars maximum pour les listes à corriger).

Décision à prendre par les membres du Conseil : faisons-nous le choix d'une seule boîte postale ou d'une boîte postale par SLVie ? Rappel du coût des boîtes postales.

Décision à l'unanimité de mettre en place 5 boîtes postales.

Reprise du texte du règlement des élections par Simon LOISEAU. Les chapitres 6 – 7 et 8 sont supprimés étant donné le choix des administrateurs pour un vote par correspondance.

Simon LOISEAU mentionne ensuite le dernier document élections transmis aux administrateurs, le « Protocole ».



Echanges divers concernant les fichiers transmis et leur protection vis-à-vis de la CNIL (extractions des données personnelles des bénéficiaires). Les organisations syndicales peuvent demander une extraction du fichier bénéficiaires, qui ne devra être utilisée que dans le cadre des élections seulement (envoi de tracts éventuellement).

Les documents corrigés après les différents échanges seront envoyés au représentant de chaque OS pour commentaire et validation.

POINT N° 5 : GEOSE – Gréement du Comité Directeur (statuts)

Philippe LHERBRET reprend la parole.

Suite à l'envoi par le GEOSE des demandes de budgets 2021, le Président et le trésorier se sont penchés sur le fonctionnement du GEOSE afin de mieux en comprendre son organisation et son statut.

Le GEOSE est composé d'un comité directeur de 14 à 30 personnes, parmi lequel le Conseil d'Administration devrait être représenté par des membres désignés (du CA ou des organisations syndicales).

Il y a actuellement 7 sections au sein du GEOSE. Le Comité Directeur doit être représenté par un membre par section et une personne désignée par le CA soit 14 membres minimum.

La représentation du Conseil d'Administration devrait être proportionnellement de :

3 membres CGT

2 membres CFDT

1 membre FO

1 membre CFE

Soit 7 personnes désignées par le CA qui siègeraient au Comité Directeur du GEOSE.

Les réunions du Comité Directeur se passent environ 4 fois/an minimum (sans heures de détachements).

Suspension de séance à la demande de la CFDT à 11h35.

Reprise de séance à 11h47

Joselyne GIDROL demande quelles sont les sections du GEOSE ?

- Cyclo tourisme
- Plongée,
- Voile,
- Sophrologie, yoga, gym,
- Boules/pétanque,
- Golf,
- Tennis de table.

Le GEOSE concerne toutes les activités pour lesquelles il faut une licence ; ils adhèrent à une fédération.

Philippe LHERBRET demande aux administrateurs leur accord par un vote du gréement du Comité Directeur pour la représentation du Conseil d'Administration au GEOSE.

GREEMENT D'UN COMITE DIRECTEUR POUR REPRESENTION DU CA AU GEOSE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	7	3	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Philippe LHERBRET demande à chacune des organisations syndicales, de bien vouloir lui transmettre d'ici fin janvier, la liste des personnes désignées par leur organisation, pour leur représentation au Comité Directeur du GEOSE.

POINT N° 6 : SUIVI BUDGETAIRE

Richard ARNAUD indique qu'il a transmis aux membres du CA le document « SUIVI BUDGETAIRE 2020 au 4/01/2021 ». Rien de particulier à signaler.

Intervention de Jean-Luc BOUCHET qui demande s'il est possible de recevoir un fichier plus condensé, avec moins de détail ?

Réponse de Richard ARNAUD : le tableau budgétaire est transmis tel que reçu par la gestion, par soucis de transparence, à chacun d'effectuer les tris qu'il souhaite.

POINT N° 7 : POINT SUR L'IMMOBILIER

Philippe LHERBRET fait le point sur les dossiers immobilier.

- **CUZIEU** : l'agent immobilier en charge du dossier a fait faire 2 visites depuis le précédent CA (1 projet de pépinière d'entreprises et 1 projet de pension pour chevaux).

Intervention de Djamila AZAG : un ami a visité les locaux, l'état extérieur est déplorable. Philippe LHERBRET confirme qu'effectivement, aucun entretien n'a été fait de par le projet de vente qui n'a pas abouti.

- **LE TRANSVAL** : les travaux de rénovation des locaux professionnels ont attaqué avant les fêtes. La toiture va être vérifiée avant la reconstruction intérieure.
- **LEZIGNEUX** : la prochaine réunion de la Commission Patrimoine se tiendra à LEZIGNEUX (le 26 février). Les membres pourront vérifier l'état d'avancement des travaux.
- **ST-JULIEN** : pas d'avancée du dossier. Pas de retour de M. GODET concernant l'offre que nous avons faite à ENGIE.

Question de Joselyne GIDROL : qui est responsable du site Civier ?

Réponse de Philippe LHERBRET : Jacques BONNEFOUX ; Cependant les élus ont pris la main sur certains travaux.

POINT N° 8 : DIVERS

- **CHANGEMENT DE DATE DU CA DE MARS** :

Le CA du 2 mars est décalé au 25 mars à la demande du Territoire, pour la clôture budgétaire 2021.

Le 2 mars étant réservé pour une réunion du Bureau extraordinaire consacrée aux élections de SLVie : validation des listes électorales par le Bureau.

- **LEGS LAFFAY** :

Philippe LHERBRET indique que le Conseil d'Administration doit acter aujourd'hui, la décision de la Commission Santé Solidarité d'attribuer les montants décidés aux deux bénéficiaires (montant du Legs LAFFAY 2020 = 4604,75 €)

APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMCAS Loire DE LA DECISION DE LA COMMISSION SANTE SOLIDARITE POUR L'ATTRIBUTION DES REVENUS 2020 DU LEGS LAFFAY A DEUX BENEFICIAIRES (4000 € et 604,75 €)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	11	7	3	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **ENQUETE BENEFICIAIRES** :

Philippe LHERBRET indique aux administrateurs, qu'une enquête va être réalisée auprès des bénéficiaires. Il s'agit d'un questionnaire pour mise à jour des informations bénéficiaires : ce document sera envoyé via le journal ENCAS 42 dès la parution de janvier, envoyé par Do List, mis sur site et page Facebook, transmis aux correspondants pour diffusion auprès de tous les bénéficiaires.

Le but du document est la mise à jour de toutes les informations : adresse, tel,...

- **CARTE MULTI ACTIVITES** :

Rappel : elle est réglée 1 fois/an/personne et est valable pour toutes les activités pratiquées, valable 1 an. Le montant récupéré des cotisations va à l'entretien des locaux.

Proposition est faite aux administrateurs, de reporter cette année au mois d'avril, la cotisation demandée.

*Départ d'un administrateur à 12h30 : Stéphane MARTIN (FO).
Le nombre de votants est alors de 22 membres.*

Accord unanime des administrateurs pour décaler le règlement de la carte MULTI ACTIVITES.

- **ADN 2020** :

Richard ARNAUD mentionne l'Arbre De Noël 2020 et la distribution des cadeaux. Un article va paraître dans l'ENCAS 42 de janvier pour demander aux bénéficiaires qui n'ont pas pu récupérer le cadeau de leur enfant, de se rapprocher de leur correspondant ou de la CMCAS afin de venir le chercher avant le 15 février.

FIN DE SEANCE : 12h40

**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 2 MARS 2021**

(Lieu : stade CIVIER)

**Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke.